



LETTRE DE L'ÉLU

Lettre d'information de la Fédération Française de Spéléologie – n°28 janvier 2006

RÉUNION DE BUREAU, LES 25 ET 26 JUIN 2005 - MAGNAC-BOURG (HAUTE-VIENNE)

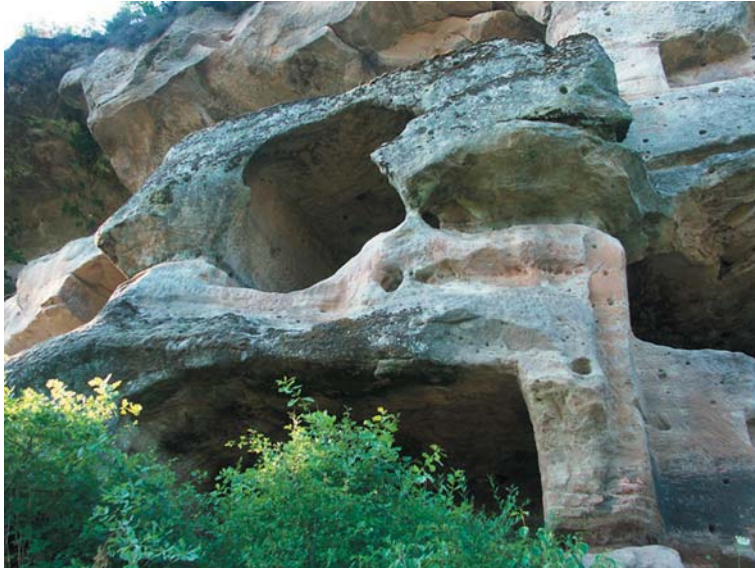


Photo Bernard Lips : visite des grottes de Lamouroux à la limite de BRIVE et NOAILLES, en Corrèze.

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent GALMICHE, Philippe KERNEIS, Henri LAVICTOIRE, Bernard LIPS, Annick MENIER, Delphine MOLAS, Claude MOURET, Claude ROCHE, Bernard TOURTE.

Ce week-end organisé dans de très bonnes conditions par Claude Mouret, (malgré la disparition d'un panneau indicateur et une chaleur accablante), nous a permis de découvrir les grès et calcaires de Corrèze. Nous remercions Jean-Michel Gorgeon, Thierry Marchand, Claude Mouret et Philippe Picard qui nous ont guidés avec passion.

1. Approbation du CR précédent

Il est important que les comptes-rendus soient publiés très rapidement. Ces textes peuvent être publiés avant validation formelle dans la lettre de l'élu (CR Bureau) ou Spelunca (CR Comité directeur).

Le secrétaire général FFS, rédacteur final du compte rendu intègre ou non les différentes remarques faites lors de la phase de relecture. Lors de la validation formelle à l'occasion de la réunion suivante, un membre du Bureau ou du Comité directeur peut demander la publication d'une remarque non prise en compte dans le point « Approbation du compte rendu précédent ».

Cette clarification étant faite, le compte-rendu de la réunion de Bureau du 30 avril 2005 est approuvé à l'unanimité.

2. Agenda fédéral

Le Bureau propose de fixer les réunions fédérales comme suit :

-Réunion de Bureau des 24 et 25 septembre 2005 à Ornans (25).

Laurent Galmiche s'occupera de l'inscription des membres au congrès régional. Cependant à la même date, mais à Lyon, se tiendra la réunion nationale du SSF à laquelle Bernard Tourte assistera.

-La 1ère réunion de Bureau est fixée aux 7 et 8 janvier 2006 à Issy-les-Moulineaux (92). Delphine Molas et Philippe Kernéis en assureront l'organisation.

-La 2ème réunion de Bureau se tiendra lors du congrès régional de Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon, les 1er et 2 avril 2006 à Caussade (82).

Annick Menier en assurera l'organisation. Une partie de cette réunion pourrait se tenir dès le vendredi soir afin d'assister en partie au congrès régional.

-La 3ème réunion de Bureau se tiendra les 24 et 25 juin 2006, lieu à définir.

-La 4ème réunion de Bureau se tiendra les 9 et 10 septembre 2006 lors du rassemblement des Grands Causses (lieux et dates à confirmer).

Fédération Française de Spéléologie
28, rue Delandine 69002 LYON

tel : 04 72 56 09 63 fax : 04 78 42 15 98 – secretariat@ffspeleo.fr – http://ffspeleo.fr

SOMMAIRE

Réunion de bureau de juin	1
Réunion au MEED	1
Classement UNESCO	4
Réunion de bureau de septembre	7
Réunion au CNOSEF	9
Secours spéléo-plongée	11
Carnet de vie du bénévole	12
Appel à cotisations 2006	En annexe

COMPTE RENDU DE RÉUNION : MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MEDD) 14 SEPTEMBRE 2005

Présents :

Mrs Barthod et Simon du MEED (DNP et DPPR) – Mrs Journeaux et Zedet (MJSVA) – Mr Nedellec du BRGM (direction centrale, responsable BD Cavité (BRGM))

Gestion des risques d'effondrement

Cette réunion avait pour objet de présenter au MEED et au BRGM la démarche de Recensement des équipements sportifs (RES) initiée par le MJSVA afin de répondre à la demande du MEDD concernant la gestion du risque lié aux effondrements souterrains.

Après une introduction de C. Barthod, B. Lips précise qu'un consensus existe au sein de la FFS qui est prête à apporter sa contribution pour réfléchir à la problématique des risques liés à l'existence de vides souterrains naturels ou artificiels.

La fédération admet que la constitution d'un inventaire exhaustif semble la bonne méthodologie pour gérer le risque lié à la présence de cavités artificielles (mines, carrières, carrières).

Par contre, **cette méthodologie ne semble pas adaptée au contexte des cavités naturelles**. Le risque d'effondrement des cavités naturelles est très limité (hormis les cavités creusées dans le gypse). Un inventaire exhaustif des entrées n'amènerait que peu d'informations sur la réalité de ce risque et le peu d'information serait diluée dans une masse de données inutilisables. De fait, les cavités les plus dangereuses sont les cavités encore inconnues.

Par ailleurs la mise en place de la base de données (BD cavités) entraîne divers problèmes et dérives :

- les spéléologues n'apparaissent plus comme intermédiaires entre la base de données et les communes,
- il subsiste le risque de voir des cavités mentionnées rebouchées par les propriétaires des terrains,
- plus généralement, rien n'incite les propriétaires à signaler les cavités qui s'ouvrent sur leur terrain.

La fédération pense que la réponse au risque d'effondrement passe par la mise en place d'une carte des zones concernées et par une collaboration sur le long terme entre les collectivités locales et les clubs de spéléologie dont le but est précisément de faire un inventaire de l'ensemble du monde souterrain.

Date limite d'envoi de vos articles et informations pour publication dans la Lettre de l'élu n° 29 : **15 janvier 2006**

Rédacteur : Delphine MOLAS

Mise en page : Laurent MANGEL

Tirage : Monique ROUCHON- Reprographie fédérale

Diffusion : membres du Comité Directeur, présidents de commission, présidents de CSR et CDS, Grands Électeurs.

- La 1ère réunion de Comité directeur est fixée aux 11 et 12 mars 2006 à Lyon.
 - La 2ème réunion de Comité directeur est fixée les 6 et 8 mai 2006 à Périgueux (cf. point 3).
 - La 3ème réunion de Comité directeur est fixée les 14 et 15 octobre 2006 à Lyon.
 - Le prochain rassemblement national aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2006 à Périgueux (cf. point 3).
 - L'Assemblée générale aura lieu le 7 mai 2006 à Périgueux (cf. point 3).
- Ces propositions seront soumises au Comité directeur.

3. Rassemblement 2006

Le rassemblement de Narbonne est bénéficiaire, comme l'avait été celui d'Ollioules. Cette information doit être portée à la connaissance des régions qui hésitent parfois pour des questions financières à se lancer dans de telles organisations. L'équipe de Narbonne est en train de rédiger un retour d'expérience.

Annick Menier présente une proposition de la région Aquitaine pour organiser le Rassemblement national 2006 à Périgueux (Dordogne) les 6, 7 et 8 mai.

Le soutien de la municipalité est acquis. Le théâtre de la ville est disponible, ainsi que des salles. Ce rassemblement serait placé sous le signe de l'archéologie souterraine. La question de la date a été discutée préalablement par courriel.

Le Bureau décide à l'unanimité de proposer cette candidature au Comité directeur. Le Comité directeur sera invité à se prononcer par courriel.

Le Bureau décide de proposer au Comité directeur de ne conserver que l'appellation « congrès », qu'il y ait ou non organisation d'un colloque et publication d'actes. Cela permettrait de n'avoir qu'une seule numérotation quelle que soit la nature de la manifestation. Il faut noter que seuls les « congrès nationaux » sont cités dans nos statuts (article 23).

4. Etats Généraux de la Spéléologie

Il y a actuellement 370 retours du questionnaire par courrier et environ 150 réponses par internet.

Delphine Molas, Jean-Pierre Holvoet, Claude Roche et Philippe Kernéis se réuniront le 29 juin pour définir une méthodologie de traitement des réponses aux questions ouvertes.

Pour ne pas perdre d'informations et rester homogène entre réponses papier et informatique, il paraît indispensable de saisir l'ensemble des réponses. La saisie sera totalement déconnectée de l'exploitation des données.

Il faut donc trouver une dizaine de personnes pour faire ce travail en juillet : direction technique nationale, stagiaire FFS à Lyon et des bénévoles. Cela représenterait une dizaine d'heures de travail par personne.

Il sera possible de saisir les données via un logiciel installé sur l'ordinateur de l'opérateur, sans passer par internet. Claude Roche rencontrera Jean-Luc Metzger le 6 juillet pour voir les détails techniques.

L'objectif est d'avoir terminé la saisie au plus tard mi-août et l'exploitation des données fin septembre.

Le 4 juillet, Claude Roche assistera au Comité directeur du CDS du Gard pour définir l'organisation pratique de la manifestation : répartition des tâches, buvette, équipement de cavités,

Par ailleurs, il reste notamment à décider :

- Qui s'occupe de la gestion des stands commerciaux (prix de location pour les stands, prises de contacts, insertion publicitaire dans les actes, ...) ?

Claude Roche proposera à Thierry Colombo de se charger de ce point.

- Qui réalise la plaquette de présentation des EGS qui sera distribuée aux participants à leur arrivée (présentation des réponses aux questionnaires, cavités équipées, conditions d'hébergement...)?

Annick Menier rédigera pour le 4 juillet un canevas de la plaquette (soit une liste des rubriques).

- Constitution et rôle du comité d'organisation et/ou d'honneur :
- +comité d'organisation : remerciements adressés à ceux qui ont oeuvré pour la réalisation des EGS
- +comité d'honneur : honorifique comprenant élus et personnalités importantes
- +Claude Roche fera des propositions de listes
- +les interventions sont à définir avec le planning de la manifestation qui sera discuté par courriel et validé à la réunion de Bureau de septembre (quelles tables rondes, animateurs, modérateurs, rapporteurs, experts...). Claude Roche et Jean-Pierre Holvoet élaboreront ce planning.

Le Bureau a choisi Richard Maire comme président d'honneur.

M. Simon rappelle le contexte de la commande du MEED au BRGM.

Il s'agit d'un programme pluriannuel qui s'inscrit dans le cadre de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Il rappelle le contexte législatif de l'article 156 de la dite loi qui précise que « toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteintes aux personnes ou aux biens, ou de l'indice susceptible de révéler cette existence, en informe le Maire, qui communique, sans délais, au représentant de l'état dans le département et au président du Conseil général les éléments dont il dispose à ce sujet..... ».

Pour M. Nedellec, l'inventaire de la BD cavité a pour but de faire le point sur l'état de la connaissance à un moment donné (notion de « porté à connaissance »). C'est une première étape. La notion de risque relève d'une analyse beaucoup plus complexe, qui fait appel à un travail d'expert. A son sens, ne mettre que le nom des communes serait trop restrictif. Par ailleurs, cela serait mal perçu par les Maires dont la responsabilité peut être mise en cause. Toutefois, comprenant nos résistances et souhaitant un partenariat avec la FFS, **il admet que les entrées de cavités pourraient ne pas figurer sur la BD cavité.** Les cavités pourraient être présentées par des polygones permettant ainsi de dégrader l'information concernant les entrées et les topographies exactes.

B. Lips admet que les notions de carte de « zone karstique » ou carte de « polygone de réseau » sont probablement très proches. Pour éviter des discussions de vocabulaire, il propose de faire un test sur un département.

B. Zedet et E. Journeaux présentent le partenariat et la démarche de recensement des équipements sportifs (RES) établie par le MJSVA.

C. Roche remet à cette occasion, la lettre de l'élus aux représentants du MEED et du BRGM.

E. Alexis explique la démarche menée dans la région Midi-Pyrénées.

C. Barthod souhaite qu'il n'y ait aucune ambiguïté vis à vis de la FFS en ce qui concerne la propriété intellectuelle. Ainsi, la carte des « polygones » devra faire référence aux structures ou personnes qui ont fourni les données. Par ailleurs, le MEED s'engagera clairement sur l'utilisation ultérieure des données brutes qui auront servi à la mise en place de la BD cavité.

Suite à cette discussion, C. Barthod propose de rédiger un relevé de conclusion qui sera soumis à validation des participants à la réunion. B. Lips précise que ce relevé de conclusion sera présenté lors de la toute prochaine réunion du bureau FFS et qu'il fera part au plus tôt de la position de la fédération.

Une semaine après cette réunion, C. Barthod nous propose le relevé de conclusions ci-dessous :

1) Les parties conviennent que l'objectif recherché suppose que soient reportés sur des cartes au 1/25 000 des polygones synthétisant, dans l'état des informations disponibles, une zone au sein de laquelle les acteurs doivent être sensibilisés à l'existence de cavités souterraines connues, sans que cette cartographie sommaire puisse en aucune manière être assimilée à un zonage de risque, ce dernier relevant d'une procédure de PPR (plan de prévention des risques) et engageant alors la responsabilité de l'expert. La FFS et le BRGM conviennent de réaliser dans les meilleurs délais et sur un département choisi d'un commun accord et représentant une situation moyenne de l'état des connaissances un test concernant le passage des informations détenues par les spéléologues au dessin des polygones.

2) Les parties conviennent qu'à chaque polygone est attachée la mention de la structure à l'origine de l'information (CDS et/ou club découvreur). Cette structure est alors identifiée comme interlocuteur responsable devant le maire, le préfet et le conseil général pour donner les informations qu'elle détient lorsqu'un projet ou un enjeu nécessitent de disposer de plus d'informations que la seule localisation du polygone



pour préciser un niveau de risque. Devant la loi, elle devient alors responsable des informations qu'elle donne ou choisit de ne pas donner, sans que l'analyse de risque sur la base de ces informations puisse lui être imputée.

La convention en projet FFS-BRGM identifiera avec précision le cadre d'utilisation des informations fournies par les structures spéléologiques au BRGM. Elle garantit les droits de propriété intellectuelle des fournisseurs d'informations et leur droit de regard sur toute utilisation n'entrant pas dans le présent processus de dégradation de l'information conduisant au dessin des polygones.

Au cas où l'une ou l'autre partie le demande, le MEDD contre-signera ladite convention.

3) Le MEDD et le BRGM conviennent d'associer la FFS dans l'élaboration de la page d'accueil du site web sur lequel seront accessibles ces cartographies de polygones. Cette association concernera notamment l'identification des droits, devoirs et responsabilités des structures spéléologiques détentrices des informations, et les recommandations aux découvreurs de cavités sur le terrain de leur propriété.

4) Une réunion technique sera organisée dans les meilleurs délais, sur l'initiative du BRGM, avec la FFS et le ministère de la jeunesse et des sports pour identifier les probables synergies entre le travail confié par le MEDD au BRGM et celui mené à la demande du ministère de la jeunesse et des sports par la FFS.

5) Le présent relevé de décisions, dès son approbation par tous les participants à la présente réunion, sera porté à la connaissance des CDS par la FFS qui leur demandera de lever alors le moratoire des relations entre CDS et BRGM qui existe dans certains départements.

En cas de problèmes identifiés par l'une ou l'autre partie dans la mise en œuvre de ce relevé de décisions, les parties conviennent de demander à M. Christian Barthod, coordinateur des relations du MEDD avec la FFS, de provoquer dans les meilleurs délais une nouvelle réunion. »

Ce relevé de conclusion est analysé lors de la réunion de bureau FFS des 25 et 26 septembre. Par ailleurs, le département des Alpes Maritimes, contacté entre temps, accepte de participer au test prévu.

Ces éléments permettent la rédaction de la réponse ci-dessous :

« M. Barthod,

Lors de notre réunion de bureau, nous avons discuté des propositions échangées lors de la réunion qui s'est tenue le 14 septembre dans vos locaux. Le projet de relevé de décisions que vous nous avez transmis a servi de base de discussion.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la procédure suggérée lors de la réunion du 14 septembre et consistant à **réaliser un test dans un département** a fait l'unanimité au bureau fédéral. Le CDS des Alpes Maritimes (06), pressenti pour participer à cette première phase, a également émis un avis favorable pour participer à ce test. Le choix de ce département présente de nombreux avantages :

- le département gère un inventaire informatisé et très performant des phénomènes karstiques. Ce fichier permettra de répondre rapidement aux demandes d'informations,
- le CDS06 a déjà des contacts avec le BRGM et s'était mis en position d'attente le temps d'une clarification de la demande, tout en entamant un travail de réflexion interne,
- le département est particulièrement concerné par le problème de risque dans la mesure où de nombreux villages sont bâtis sur le karst.

Ce premier test devra permettre d'analyser les besoins du MEDD et du BRGM mais également les possibilités de réponse des structures déconcentrées de la fédération. Le projet de convention nationale pourra directement s'inspirer du travail réalisé en tenant compte cependant des spécificités de chaque département aussi bien d'un point de vue géologique que d'un point de vue gestion des inventaires existants.

En accord global sur les quatre premiers points de votre projet de «relevé de décision» que nous préférons appeler «compte rendu de réunion», le bureau fédéral demande cependant **la suppression du cinquième point** :

- nous allons bien entendu informer nos fédérés de l'avancement positif de ce dossier mais un envoi de ce relevé de

5. Journées Nationales de la Spéléologie

Les JNS 2006 auront lieu les 1er et 2 octobre. Seule cette date sera considérée comme date des JNS pouvant bénéficier de la garantie assurance liée à cette manifestation.

Le Spéléo-club de Chablais a informé la FFS de son projet d'accompagner des journalistes sous terre. Comme il est déjà tard pour organiser une action de communication nationale, la FFS pourrait s'associer à cette opération si elle est réalisée. Gilles Turgné contactera Bruno Bouchard.

Par ailleurs, une présence sur les média nationaux serait évidemment très positive et permettrait de relayer tous les efforts déployés localement. Gilles Turgné sera chargé d'étudier les voies possibles pour 2005 et 2006.

6. Centre National de Documentation Spéléologique

La FFS a reçu l'accusé de réception de sa demande de subvention au titre du FNDS Equipement et peut démarrer les travaux d'aménagement du nouveau local.

Les travaux commenceront par la démolition des cloisons et le renforcement de la dalle. Philippe Kernéis contactera l'entreprise pressentie pour préciser les points techniques et Bernard Tourte discutera ensuite le prix. L'objectif est de conclure fin juillet pour des travaux en septembre-octobre.

Ils se poursuivront par le renforcement des ouvertures existantes pour lequel Céline Charbonnier demandera des devis complémentaires. Henri Lavictoire rédigera un cahier des charges global afin de finaliser la consultation en septembre pour la pose d'alarmes, l'installation du réseau électrique et du réseau Wifi. Philippe Kernéis rédigera un cahier des charges pour l'installation de WC aux normes « handicapés » pour septembre.

La première tranche d'installation d'un compactus concerne 223 mètres linéaires de rayonnage, ce qui couvre nos besoins pour quelques années. Ces travaux pourront être programmés en décembre au plus tôt.

7. Salariés

Pour améliorer la programmation du travail des salariés, le Bureau décide de leur communiquer, à titre confidentiel, le compte rendu provisoire des réunions de Bureau et de Comité directeur.

La situation future de Céline Charbonnier n'est pas encore fixée. Une décision devra être prise en juillet pour son remplacement provisoire (congé de maternité) ou définitif (démission pour déménagement).

Une nouvelle stagiaire en alternance a été recrutée pour l'année scolaire 2005-2006. La convention (durée de 2 ans qui peut être interrompue à l'issue de la première année) avec l'école sera signée le 11 juillet. Une demie-journée de son temps hebdomadaire sera dédiée à la bibliothèque.

Sandrine Buyle, stagiaire qui passe son baccalauréat cette année, sera employée en CDD au mois d'août. Si elle réussit son examen, il n'y aura donc qu'une seule stagiaire en 2005/2006.

8. Partenariat

La Fédération n'a pas de politique globale vis-à-vis de ses partenaires nationaux, notamment avec les commissions. Qui sont-ils ? Quels sont les engagements réciproques qui pourraient être formalisés ?

Il est par ailleurs rappelé qu'une plaquette a été éditée il y a trois ans aux fins de recherche de partenaires et n'a jamais été utilisée.

Bernard Tourte fera un point sur ce dossier lors du prochain Comité directeur. Laurent Galmiche contactera les trésoriers des commissions pour faire un point et valoriser les éventuels apports en nature consentis par nos partenaires.

9. Budget fédéral

Il est demandé à la commission financière de rédiger tous les trimestres un avis sur l'exécution du budget fédéral.

Recettes 2005 :

- +proches des prévisions pour les cotisations
- +pas de nouvelle des ministères de la Culture et de l'Intérieur.
- +une subvention complémentaire est demandée pour le RES (voir point 12)

Le ministère des Sports a annoncé aux directeurs techniques nationaux que 2006 sera une année difficile pour les fédérations.

Des partenariats spécifiques par actions ou commissions sont à envisager (voir point 8) par exemple pour le calendrier des stages.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances LOLF (informations sur <http://www.finances.gouv.fr/lof/index1.html>), le ministère des Sports prépare la mise en place d'indicateurs qui ne correspondent pas à notre activité (résultats en compétition, nombre de fédérés...). Claude Roche tiendra le Bureau informé de l'avancement de cette démarche.

Dans cette optique, il est essentiel de poursuivre la construction de nos propres indicateurs pour pouvoir présenter en temps voulu une alternative crédible pour l'évaluation de notre activité.

Chaque membre du Bureau y réfléchira. Les EGS doivent aussi permettre de déterminer des objectifs prioritaires de la fédération qui donneront lieu à la création d'indicateurs. Il est également important que les budgets des commissions fassent apparaître clairement les actions prévues avec leur financement. Laurent Galmiche adressera aux commissions une information détaillée (nouvelles fiches) en septembre.

L'élaboration du budget 2006 doit impérativement être abordée à la réunion du Comité directeur d'octobre.

Sont également à suivre la transformation du FNDS en CNDS dont il faudra informer les clubs et les CDS.

10. Aides aux régions sans CTR

Laurent Galmiche sollicitera un membre du Comité directeur pour prendre en charge ce dossier.

11. Directeur technique national

Pour des raisons de politique générale de la fédération, le Bureau a décidé de ne pas donner suite à la demande du DTN de prendre en charge, à hauteur d'environ 500 €, une partie des frais liés à l'utilisation d'une partie de son logement dans le cadre de sa mission professionnelle.

Claude Roche précise qu'il en prend bonne note.

Bernard Lips tient à préciser qu'il est très satisfait du travail effectué par le DTN.

12. Opération de secours aux Fontanilles

Le compte-rendu de la dernière réunion avec notre assureur a eu une diffusion trop restreinte, ce qui n'a pas permis de traiter la question avant la réunion de Bureau.

Bernard Lips indique que le Bureau doit être considéré comme un espace de confidentialité au sein duquel toutes les informations doivent circuler.

L'assureur a fait une proposition qui ne répond pas précisément à notre demande.

D'autres moyens restent à mettre en oeuvre : intervention du médiateur de la République, courriers au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur, sollicitations de députés, actions « médiatiques »...

En premier lieu, notre déléguée juridique, Edwige Teira, sera chargée de commander une étude juridique du dossier en vue d'une action en justice, avec l'appui d'un juriste si nécessaire.

En septembre, le Bureau va engager des démarches au plus haut niveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention. Bernard Tourte est opposé à une poursuite des médiations.

AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS LORS DE LA RÉUNION AU MEED

La fin de la réunion est mise à profit pour aborder divers sujets en cours avec le MEED.

C. Tschertter rappelle la volonté affirmée de la FFS de tisser avec le MEED des relations de confiance permettant un travail constructif.

Il fait le point sur les deux divergences qui sont apparues en septembre et qui ont quelques peu perturbé ces bonnes relations (décision du Comité directeur de mars sur la réserve naturelle de l'Ariège, diffusion « clandestine » d'un CR de l'AG de Narbonne). Les ambiguïtés étant levées, les points suivants sont abordés :

• Réserve naturelle sur la Montagne Noire

Il est rappelé au MEED l'implication très favorable de la FFS dans ce projet au côté des clubs et des structures locales de la fédération. Le projet est bloqué depuis un an.

C. Barthod se réjouit de la position de la FFS sur ce projet, mais indique que les difficultés budgétaires de l'Etat entraînent un gel de tous les projets de réserves naturelles. C. Barthod propose à la FFS de profiter du récent décret de mai 2005 pour envisager une procédure de type réserve naturelle régionale. Dans ce cas, la compétence ne serait plus nationale mais régionale. La commission Environnement évaluera le principe en concertation avec les acteurs locaux tant institutionnels qu'issus du milieu spéléo.

• Demande de financement faite par la FFS en mars 2004 au titre des actions 2005.

Le MEED précise qu'à ce jour des arbitrages sont en cours. Le dossier présenté par la FFS sera examiné dans le cadre de ces arbitrages.

• Infos diverses :

- C. Tschertter informe le MEED de l'organisation d'une opération de dépollution nationale sur les Hautes Pyrénées (CDS 64 et CDS Midi-Pyrénées) d'ici la fin de l'année ou début 2006. La FFS souhaite médiatiser l'action et tiendra le MEED au courant.

- C. Tschertter informe le MEED de la mission d'expertise scientifique qui aura lieu en octobre prochain sur l'Aven Noir et regrette l'absence de la DIREN Languedoc Roussillon à la réunion de travail qui avait eu lieu en mairie de Nant.

décision en tant que document officiel nécessiterait une correction approfondie, phrase par phrase, qui nous paraît être une perte de temps dans la phase actuelle. Nous allons cependant, avec votre accord, largement utiliser ce texte pour rédiger le compte rendu de cette réunion qui sera largement diffusé.

• par ailleurs, la levée du moratoire entre les CDS et le BRGM dans les autres départements n'amènerait que de la confusion et serait parfaitement contre-productive. Nous annoncerons bien au contraire l'importance d'attendre une définition claire de la demande.

Soyez assuré que la fédération et le milieu spéléo sont globalement très favorables à une avancée rapide et positive de ce dossier et beaucoup de personnes semblent prêtes à y consacrer du temps et de l'énergie. Pour réellement atteindre le but poursuivi (meilleure gestion possible du risque lié aux phénomènes karstiques), il nous faut cependant définir le plus précisément possible le travail à réaliser. La rédaction et la signature d'une convention au niveau national puis au niveau des divers départements sera une conséquence logique de cette première phase de travail.

Dès accord de votre part sur le contenu de ce message, je contacterai M. Nedellec pour lui proposer la candidature du département des Alpes Maritimes pour la phase de test.

Bernard Lips

Président de la FFS »

Le MEED et le BRGM acceptent pleinement la démarche proposée.

Une première réunion positive a réuni dans les Alpes Maritimes le BRGM (M. Nedellec) et le CDS06. Cette réunion a permis de clarifier les attentes des deux parties et de commencer à analyser les possibilités de traitement des données issues de l'inventaire des cavités des Alpes Maritimes. D'autres réunions seront nécessaires pour définir précisément le travail à effectuer.

Dans l'état actuel du dossier, **nous demandons donc à tous les CDS de faire patienter les mairies et les contacts locaux du BRGM** dans l'attente de l'analyse du travail effectué dans les Alpes Maritimes et la signature d'une convention nationale précisant le rôle des CDS et de la Fédération. Par contre, **les départements sont fortement encouragés à progresser dans la constitution de leurs inventaires spéléologiques**. Enfin, **les CDS doivent collaborer pleinement aux demandes concernant le RES.**

Bernard Lips et Christophe Tschertter

PROJET DE CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL PAR L'UNESCO DE 18 CAVITÉS DU SUD DE LA FRANCE AUX CONCRÉTIONNEMENTS EXCEPTIONNELS

Ce projet repart. Lors de notre réunion au Ministère de l'écologie et du développement durable (MEED) le 14 septembre, M. Barthod a demandé que la FFS s'investisse dans ce projet et y joue un rôle moteur. Je vous rappelle qu'une décision de Comité directeur avait validé ce projet aux retombées internationales et avait missionné la commission Environnement pour suivre, au nom de la FFS, ce projet.

Suite à la réunion du MEED, Mme la Sous-Préfète de Lodève, qui va gérer le projet au nom de l'Etat, a pris contact avec moi. Les choses se présentent très bien, la FFS jouera un rôle central en fédérant la communauté spéléologique autour de ce projet. C'est une occasion unique, à ne pas rater. Une réunion de concertation sera organisée mi-octobre avec les gestionnaires des cavités concernées (clubs, comités de gestion pour les cavités classées, FFS et ANECAT).

Le problème est qu'à ce stade d'une première réunion de travail, il était impossible d'inviter tous les CDS et CSR concernés. Le projet concerne en effet trois régions et neuf départements! :

- Languedoc Roussillon avec :

- quatre sites sur l'Aude: TM71 / Aguzou / Ca-



brespine-Trassanel / Barrencs de Fournes,
 - six sites sur l'Hérault: Lauzinas / l'Asperge /
 Pousselière / Mont Marcou / Clamouse / Demoiselles
 - deux sur la Lozère: Amélineau / Aven Armand
 - et un sur les Pyrénées orientales : Réseau La-
 chambre
 • Midi-Pyrénées avec trois sites: Cigalère (Ariège) / Bal-
 me del Pastre (Aveyron) / Esparros (Ht Pyrénées)
 • Rhône-Alpes avec deux sites: Orgnac (Ardèche) et Cho-
 ranche (Isère).

Aussi, vous comprendrez le souci de Mme la Sous-Préfète qui ne voyait comment organiser une réunion de travail avec plus de 30 représentants, sans compter les propriétaires et les maires des communes concernées... A ce stade et dans un souci de concertation et de cohésion, la commission Environnement de la FFS participera à cette réunion et informera par compte rendu et contact téléphonique l'ensemble des structures fédérales concernées à chaque étape. Ces dernières nous feront part de leurs remarques afin que nous fassions remonter les informations. Il est essentiel qu'une cohésion fédérale autour de ce projet se dégage et que nous avançons tous dans la même direction. Voilà où nous en sommes.

Merci aux présidents de CDS et CSR concernés d'évoquer le sujet lors de leur prochaine réunion. Si des tensions venaient à ce faire sentir localement, merci de nous en informer afin que nous puissions jouer pleinement notre rôle de médiateur et de fédérateur. L'Aude et l'Hérault sont les deux départements qui sont les plus concernés par des cavités non aménagées. Je prendrai contact avec les présidents respectifs pour essayer de les impliquer plus fortement.
 Bien amicalement.

Christophe Tschertter
 Commission Environnement de la FFS
 Le 21 septembre 2005

PROJET « INSCRIPTION DE 18 CAVITÉS FRANÇAISES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO »

Compte rendu de la réunion tenue en
 sous-préfecture de Lodève, le 12 octobre 2005

Étaient convoqués par Mme Avezard, Sous-Préfète de Lodève, une soixantaine de personnes représentant les « gestionnaires au quotidien » des 18 cavités concernées (Maires, clubs, associations, propriétaires de grottes touristiques aménagées) ainsi que la FFS et l'ANECAT.

Étaient également présents, Mme Bergeal, Sous-Directrice des sites et paysages au Ministère de l'écologie et du développement durable (MEED), M. Cabrol (DIREN Midy-Pyrénées), M. Bourges (bureau d'étude chargé du projet), M. Mangin (laboratoire souterrain de Moulis), M. Brire (DIREN Languedoc Roussillon), Mme Gauquelin (DIREN Rhône-Alpes), M. Crechet (chargé de mission d'inspection générale par l'état pour le projet).

Cette réunion avait pour objet de présenter aux personnes convoquées l'état d'avancement du projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de 18 cavités du sud de la France.

Après une rapide introduction par Mme Avezard, Mme Bergeal rappelle le contexte du patrimoine UNESCO :

L'inscription au patrimoine mondial est régie par une convention internationale ratifiée en 1975 par la France et qui regroupe à ce jour 180 Etats. Il s'agit d'une forme de reconnaissance internationale d'un bien naturel ou culturel. A ce jour, sur 812 biens inscrits au niveau mondial, 30 sont français. Ce sont principalement des biens inscrits dans la catégorie culturelle.

La sous représentation des biens naturels est une des motivations de la démarche engagée par la France pour les 18 cavités concernées. Les critères pris en compte pour les biens naturels sont les suivants :

13. Recensement des Equipements Sportifs

Claude Roche et Eric Alexis ont rédigé un texte de présentation de la méthodologie de RES convenue avec le ministère des Sports et destiné aux CDS et CSR.

Ce texte, amendé en réunion, sera finalisé par courriel à l'issue de la prochaine réunion qui se tiendra au ministère le 28 juin. Il sera ensuite diffusé dans une lettre de l'élu consacrée au RES et CDESI/PDESI.

Une subvention du ministère des Sports de l'ordre de 20.000 € doit permettre de mener à bien cette opération de recensement et d'exploiter les divers éléments recensés aux fins de procurer à la fédération et aux CDS un outil d'aide à la gestion des espaces et sites de pratique.

14. CDESI / PDESI

Le groupe de travail constitué en mars doit rapidement (mi-juillet) livrer un texte pour la lettre de l'élu consacrée au RES et CDESI/PDESI.

15. BRGM

Une réunion qui devait se dérouler au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) le 4 juillet prochain avec Bernard Lips, Christophe Tschertter, Claude Roche et un représentant du Ministère des Sports a été annulée par le MEDD et reportée en septembre.

16. Mémento du dirigeant (mise à jour)

Bernard Lips et Claude Roche pilotent cette mise à jour. Les nouveaux textes et modifications sont à leur donner en juillet. Ils diffuseront une liste de ce qui est déjà répertorié vers la première quinzaine de juillet.

La partie assurance est sous la responsabilité de Philippe Kernéis.

17. Appel de cotisation

L'envoi aux clubs sera fait début octobre. Bernard Tourte s'occupera d'en définir le contenu (cotisation, assurance, autres documents, feuille blanche, sommaire) et la présentation avec Monique Rouchon et Laurent Mangel.

Le modèle de Bilan d'Activités des Clubs sera adressé plus tard, avec un numéro d'Info Jeunes par exemple.

18. Revue de droit et d'économie du sport

Cette revue contient certaines informations qui doivent être diffusées au-delà des destinataires de l'abonnement. La circulation et/ou une diffusion d'extraits est à organiser. Gilles Turgné communiquera vers le 15 juillet aux rédacteurs de cette revue les éléments que nous souhaitons y publier.

19. Lettre de l'élu n°26

Delphine Molas n'a reçu qu'une seule contribution à la suite de son appel. Claude Roche rédigera l'éditorial sur les EGS.

Chaque fois qu'un membre du Bureau participe à une réunion officielle, il en rédigera un compte-rendu succinct qui sera publié dans la Lettre de l'élu.

20. Spelunca n°99

Il sortira en fin de trimestre. Les articles pour les pages Vie fédérale sont à envoyer pour fin juillet. Il contiendra le PV de l'AG et le cahier spécial « Règlements fédéraux ». Pour ce cahier, GAP Editions a fait 3 propositions pour 8, 12 ou 16 pages avec 200 tirés à part. Il est décidé de ne pas imprimer de tirés à part, ce qui ferait doublon avec le Mémento du dirigeant.

Claude Roche adressera le contenu précis de ce cahier à Delphine Molas. Annick Menier rédigera l'introduction du cahier.

Bernard Lips écrira l'éditorial sur le sujet du RES.

Annick Menier rédigera une présentation du prochain congrès à Périgueux.

La gestion de la page blanche de Spelunca est mal définie aujourd'hui. Delphine Molas sera l'interlocuteur de Laurent Mangel, et gèrera la réalisation avec les commissions concernées pour chaque numéro. La prochaine comportera le bon de commande des cartes de vœux 2006 illustrées par des images de cavités françaises et le bulletin d'abonnement aux publications fédérales 2005.

21. Abonnement groupé aux revues fédérales

Le principe est acquis. Les modalités seront les suivantes :

-bulletin téléchargeable sur le site internet

-bulletin papier à envoyer avec un numéro d'Info Jeunes.

-abonnement pour une année civile, non glissant avec une date limite d'abonnement au 15 octobre

-prix de 60 € + frais de port forfaitisés pour 2006 à 15 €



22. Charte graphique

Une réunion de travail sur la charte est prévue en juillet entre Annick Menier et Gilles Turgné. La charte graphique sera validée lors de la réunion de CD d'octobre. Des cartes de visite pour les membres du Bureau et des cartes de correspondance vont rapidement être imprimées d'après un modèle qui a circulé lors de la réunion. Annick Menier centralise les informations et prépare la maquette pour impression fin juillet au plus tard.

23. Musées – Objets historiques

Le musée Casteret attend une réponse à sa demande. Une rencontre avec les conservateurs sera proposée à Jean-Luc Lamouroux ou Michel Letrône.

Le Bureau décide d'étendre leur mission au recensement des objets spéléologiques déposés dans les musées. Le groupe « musée » est dégagé de cette tâche, mais sera tenu au courant, et se concentrera sur l'étude des utilisations possibles des « objets spéléologiques ».

24. Descente de canyon

Lors d'une réunion de Comité directeur de la région Languedoc-Roussillon, Claude Roche avait précisé que la FFS n'était pas délégataire de l'activité canyon et ne pouvait de ce fait initier de son propre chef des actions d'équipement canyon. Ces propos ont aussitôt coupé court à une demande de subvention pour équiper un canyon émise par un club des Pyrénées Orientales (66), le SC ARAVO, au CSR E. Cette décision a ensuite été rapportée au Comité directeur du CDS 66 qui a opposé un même refus à une demande similaire de sa commission canyon en cours de création.

Il s'agit là d'une question qui va au-delà du CDS 66 qui a servi de révélateur. D'autres équipements de canyon ont eu lieu et sont prévus par des structures de la FFS.

L'équipement des canyons est-il une prérogative de la fédération délégataire ? C'est la position défendue par la FFS pour l'équipement en fixe des cavités. Il est donc logique que l'équipement des canyons reçoive l'aval du comité départemental de la FFME.

Claude Roche contactera l'EFC en vue d'édicter des « règles de bonne conduite » avec la FFME, puis le club ARAVO et le CDS 66 pour expliquer ces principes.

Par ailleurs, une information sera passée dans la lettre de l' élu et les demandes de subventions FAAL concernant des projets d'équipements de canyons devront se faire en concertation avec le Comité départemental (ou régional) de la FFME.

La prochaine réunion d'harmonisation du brevet d'état de spéléologie prévue le 27 juin 2005 permettra d'évoquer la place du canyon dans le cursus de formation du BEES spéléologie.

25. Délégation FFS au congrès UIS de Kalamos

Devant l'évolution de la situation en Grèce, selon un mail reçu récemment, le Bureau s'interroge sur la pertinence d'envoyer au congrès la totalité de la délégation initialement prévue. Claude Mouret propose d'enquêter sur la situation exacte, avant qu'une telle décision soit mise (ou non) en œuvre.



Photo Bernard Lips

ANECAT : Association nationale des exploitants des cavernes aménagées pour le tourisme

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CNPN : Conseil national de la protection de la nature

DIREN : Direction régionale de l'environnement

MEDD : Ministère de l'écologie et du développement durable

PNR : Parc naturel régional

RES : Recensement des équipements sportifs

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature devenue Union mondiale pour la nature

UIS : Union internationale de spéléologie

UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture



- 1) Représentation des grands stades de l'histoire de la terre
- 2) Processus écologique et biologique
- 3) Phénomènes naturels remarquables
- 4) Habitats naturels et biodiversité
- 5) Authenticité et intégrité des sites
- 6) Totalité du bien

Si l'Etat soutient et propose un classement, il entend également qu'il y ait une gestion et une valorisation du bien concerné, sans pour autant enlever les possibilités d'exploitation économique. Les biens déclarés peuvent être uniques ou sériels. Dans le cas présent, il n'y aura qu'un bien unique, mais qui correspond à 18 cavités distinctes.

L'historique du dossier est présenté par P. Cabrol.

-1° au 8 Août 1986 : congrès de l'Union internationale de spéléologie (UIS) à Barcelone. Dans le cadre des excursions post-congrès, une visite du Réseau André Lachambre à Prades (Pyrénées orientales) a lieu le 11 août. Les professeurs Derek Ford (Canada) et Paul William (Nouvelle Zélande) avancent l'idée d'une inscription du réseau au patrimoine mondial, qu'ils confirmeront par écrit en mai 1989.

- A lieu ensuite une phase de concertation au sein des services de l'Etat qui aboutit en mai 1999 à la présentation d'un programme de protection des grottes en Commission Supérieure des Sites et au comité permanent du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

- Le véritable démarrage de la démarche a lieu le 23 novembre 1999. Une réunion est organisée au MEDD, en présence de représentants du Laboratoire souterrain de Moulis, de l'ANECAT et de la FFS (D.Delanghe). A partir d'une liste de 40 sites pré-sélectionnés par le MEDD, 18 cavités sont retenues (cf CR FFS).

- 1° semestre 2000 : montage du dossier intitulé « **Les plus belles concrétions des grottes françaises** » qui sera déposé à l'UNESCO le 30 juin 2000

- 23 au 31 mars 2001 : les experts de l'UICN visitent 9 des 18 sites sélectionnés.

- Mai 2001 : examen du dossier par l'UICN.

- Octobre 2001 : transmission du dossier d'expertise de l'UICN à l'UNESCO.

- Début décembre 2001 : la France est informée de l'avis négatif de l'UICN et décide de retirer le dossier avant examen en séance plénière par l'UNESCO.

L'avis négatif de l'UICN est motivé par ces arguments :

- 1-La valeur universelle des concrétions n'est pas démontrée
- 2-L'intérêt scientifique reste non démontré dans le dossier
- 3-La gestion de certains des sites concernés est insuffisante
- 4-Certaines des cavités concernées ne font pas l'objet d'une protection juridique dans le droit français.

Le nouveau dossier. Alors que le dossier initial reposait essentiellement sur un concept d'unicité et de valeur esthétique des concrétions, le nouveau dossier qui sera présenté par la France en janvier 2006, repose désormais sur des aspects purement scientifiques. Il porte le titre suivant : « **Les concrétions des grottes françaises témoins du fonctionnement de la zone d'infiltration du kart et indicateurs paléoclimatiques des derniers milliers d'années** ».

P. Cabrol présente ensuite succinctement les 18 cavités à l'aide de photos rapidement commentées (concrétions, gestion, mesure de protection officielle). A cette occasion, il fait état du projet de réserve naturelle sur la Montagne Noire pour les cavités concernées (cf débat). Il ajoute, que pour répondre à la demande des experts de l'UICN qui s'étonnaient que des certaines cavités présentées ne soient pas protégées dans le droit français, des procédures de classement sont en cours sur quatre sites (Choranche notamment).

B. Creuchet, présente ensuite la mission qui lui a été confiée par l'Etat. Il rappelle son indépendance vis à vis du MEDD. Le label UNESCO est convoité et la compétition est rude : 100 sites ou biens sont en liste d'attente en France, 40 sont susceptibles d'être retenus. Le label UNESCO donne des obligations à l'Etat et aux gestionnaires notamment en ce qui concerne les utilisations commerciales du label. L'UNESCO évalue tous les 5 ans les sites labellisés, et vérifie tout particulièrement l'intégrité du bien par rapport à sa valeur initiale,

son périmètre et sa gestion effective.

Dans ce contexte, les 18 cavités retenues forment un ensemble qui créera des obligations collectives. La France doit donc démontrer une **gestion collective du bien**, en terme de :

- 1) gestion des labels et des images
- 2) place réservée à la recherche scientifique
- 3) commercialisation du label charte éthique (liberté d'accès aux images)

La réunion d'aujourd'hui est donc la première du **comité de pilotage**. Bertrand Creuchet souhaite créer, au sein de ce comité de pilotage, un **groupe de travail restreint** (ou association de « préfiguration ») susceptible de faire des propositions à l'ensemble du comité de pilotage vers le 15 janvier 2006. Pour appuyer le dossier et lui donner une certaine légitimité, **l'accord unanime de tous les gestionnaires doit être recueilli avant l'engagement du dossier**.

Un débat est ensuite engagé entre les participants, au cours duquel diverses observations émergent. Il est notamment précisé que l'idée d'une gestion collective du bien ne remet nullement en cause la légitimité des associations locales de gestion qui perdureront. L'idée est **de créer une association de niveau supérieur qui gèrera la gestion du label UNESCO**.

Christophe Tschertter (Commission environnement FFS) présente la **position de la FFS** sur ce dossier.

La FFS soutient le projet de classement, considérant qu'il s'agit d'une forme de reconnaissance internationale du travail réalisé par les spéléologues et de la richesse et de la diversité du Karst Français. La FFS fait par de son regret quant au choix des cavités (une logique plus spéléologique, de type massif ou système karstique aurait été plus judicieuse qu'un choix sur des critères de concrétionnement, absence de la grotte de Malaval dans ce cadre ?). De plus, il insiste sur la nécessité de prendre en compte les propriétaires en rappelant les difficultés d'accès rencontrées sur un des sites, suite au précédent projet. La FFS souligne le problème de la gestion de nombreuses cavités par des bénévoles, avec qui il faut compter. Il souhaite que la FFS soit destinataire du dossier définitif. Enfin, il est rappelé que la FFS sera très attentive au problème de gestion des sites.

Concernant ces divers points, les réponses suivantes sont apportées par Mmes Avezard et Bergeal, Ms Cabrol et Mangin :

- la décision prise sur le choix des sites fait suite à une concertation à laquelle la FFS et l'ANECAT étaient associées.
- Le choix des sites et du thème du projet répond aux critères de L'UNESCO. Concernant la grotte de Malaval, il sera possible de la rajouter ensuite, mais il convient de considérer que la cavité sera classée dans le cadre du classement « Causses-Cévennes » qui sera présenté par la France en tant que bien culturel en 2006.
- Enfin, le dossier définitif n'est pas achevé. Compte tenu des délais, il semble difficile de le transmettre aux diverses structures concernées avant qu'il ne soit remis à l'UNESCO.

Michel Renda (Commission environnement FFS) intervient également pour s'étonner de voir apparaître le projet de réserve naturelle sur la montagne noire. Il rappelle que depuis plus d'un an, la FFS, les clubs concernés et le Parc du Haut Languedoc attendent de la DIREN une simple lettre de mission qui permettrait d'initier officiellement la démarche. Cette position sera d'ailleurs appuyée par M. Grillo (PNR du Haut Languedoc) et Monsieur l'adjoint au Maire d'Olargues. Il précise également que lors d'une réunion récente au MEED, il avait été dit à la FFS qu'une démarche de type réserve naturel régionale pourrait s'avérer judicieuse. Mme Bergeal précise que ce projet doit être démarré et Mme Avezard demande au représentant de la DIREN LR de rédiger rapidement une lettre de mission pour débloquer la situation.

G. Degrulli (Président de l'ANECAT) intervient ensuite. Il précise que, bien entendu, l'ANECAT est favorable à ce dossier. Il insiste sur le fait qu'il veillera à ce que le label puisse avoir des retombées sur l'ensemble des grottes affiliées à l'ANECAT.

Enfin, divers représentants de clubs et/ou associations gestionnaires sont intervenus. Ils ont insisté sur l'importance

RÉUNION DE BUREAU 24 ET 25 SEPTEMBRE 2005 – ORNANS (25)

Ce compte rendu est provisoire. Il sera validé lors de la prochaine réunion. Le cas échéant, modifications ou remarques figureront dans le compte rendu de la réunion suivante.

Présents : Laurent GALMICHE, Philippe KERNEIS, Henri LAVICTOIRE, Bernard LIPS, Annick MENIER, Delphine MOLAS, Claude MOURET, Claude ROCHE.

Excusé : Bernard TOURTE.

Cette réunion s'est déroulée sur le lieu du congrès régional de spéléologie de Franche-Comté. Nous remercions Benoît Decrease pour son accueil et l'organisation de cette réunion.

1. Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la réunion de Bureau des 25 et 26 juin 2005 ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. États Généraux de la Spéléologie (EGS)

Convention avec le CDS du Gard : Claude Roche prépare un texte de convention. La mise à disposition du minibus du CDS lors des EGS sera indemnisée au tarif fédéral d'un véhicule utilitaire soit 0,29 euros/km.

Prise en charge des frais par la FFS :

Le CDS fournira une liste de 20 à 30 organisateurs qui seront pris en charge par la FFS (y compris pour le repas de gala).

Il sera également proposé une prise en charge (déplacement, hébergement et repas) aux rapporteurs et animateurs des tables rondes, tout en insistant sur la possibilité d'opter pour un reçu fiscal.

Les membres du CD et du Bureau seront pris en charge sur la même base que tous les participants aux EGS (pas de prise en charge de l'hébergement et repas, prise en charge partielle ou reçu fiscal pour le déplacement). Les présidents de région bénéficieront d'une prise en charge le vendredi sur la ligne budgétaire « réunion des présidents de région ».

Déplacements des participants : il leur sera proposé de choisir entre :

- + un reçu fiscal calculé sur la base de 0,274 euros/km + péages (aller seulement pour une remise sur place, aller et retour pour une remise par courrier après envoi des justificatifs du retour) (le reçu fiscal ouvre droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant du don),

- + ou un remboursement d'un montant égal à 0,15 euros/km avec fourniture du numéro d'immatriculation du véhicule (même montant sur présentation du billet de train qui sera photocopié).

Georges Mercier, aidé d'une personne, enregistrera les demandes et éditera les reçus (Prévoir imprimante, photocopieuse). Henri Lavictoire, en collaboration avec Georges Mercier, créera une note de frais simplifiée adaptée à la manifestation pour le 20 octobre.

Plaquette : Annick Menier présente une maquette de 20 pages en quadrichromie au format A4. Le coût d'impression pour 500 exemplaires sera d'environ 3.500 euros TTC, financé en grande partie par des insertions publicitaires (pour Béal et Péguet, dons sous forme de matériel éventuellement). Claude Roche est chargé de contacter les auteurs des lettres de parrainage et de les communiquer à Gilles Turgé pour insertion dans la plaquette.

Le plan pourrait être le suivant :

- couverture sur papier 250 grammes
- 2ème, 3ème et 4ème de couverture : insertions publicitaires
- pages 3 à 9 : mots du Maire de Méjannes, du président Bernard Lips, du président d'honneur des EGS Richard Maire, du ministre Jean-François Lamour, du président du CNOSF Henri Serandour, du président du Conseil Général, du président du CDS 30
- pages 10 à 11 : programme des 3 jours avec les salles;
- pages 12 à 13 : plan de Méjannes le Clap (lieux d'hébergement, de restauration, implantation des salles, des parking)
- pages 14 à 15 : liste des exposants et expositions avec plan de situation
- page 16 : carte de France avec les différentes régions avec le nombre de fédérés par région, les grandes questions qui seront débattues au cours des EGS
- page 17 : remerciements aux principaux organisateurs du Gard, de la FFS et des participants pour le traitement des questionnaires
- page 18 : Comité d'honneur

La sous chemise couleur, utilisée pour envoyer les questionnaires, servira pour les synthèses de l'analyse des différents questionnaires et le programme détaillé avec les intervenants, animateurs.

Elle sera insérée dans la chemise cartonnée blanche qui a servi pour le dossier de presse JNS (en stock) sur laquelle sera apposé un autocollant EGS et les 4 logos officiels (FFS, MJSVA, CNOSF, CG 30). L'autocollant sera tiré à 1000 exemplaires, 500 pour les congressistes et 500 à la vente.

Les documents des synthèses seront tirés au siège à Lyon.

Différents documents des écoles EFS, EFC et EFPS, des plaquettes fédérales... pourront être ajoutés.

L'ensemble sera remis aux participants, lors de l'accueil, dans une poche offerte par le Conseil général avec des plaquettes de la région.

Le CDS et Monique Rouchon seront en charge de l'accueil.

Inscriptions : avec la poche de documents, les participants recevront les clés de chambre, les draps et un badge. Les étiquettes des badges seront éditées au siège, ainsi que les factures et les tickets repas. Les badges seront fournis par la FFS. La mise des étiquettes sous badge sera faite à Méjannes par l'équipe d'accueil, renforcée par les salariés de la FFS (Bernard Lips fera le point avec les salariés).

Il sera proposé aux commissions de fournir leurs publications à Spelunca Librairie pour la vente. Les stands des commissions seront hébergés aux côtés de Spelunca librairie

Autres animations : des panneaux permettront aux participants de noter des idées. Des points de rencontres (dans le gymnase) permettront de discuter sur des sujets comme le site internet (GTIF), les demandes de subvention, le RES, Spelunca, Karstologia, les produits fédéraux, Spelunca librairie. Des « séances poster » présenteront des initiatives originales.

Invitations : une première liste comprend le Conseil général (90), Michel Catusse (inspecteur coordinateur du BEES spéléologie), CNOSF, Messieurs Journaux, Zedet, Cheminade (MJSVA), Barthod (MEDD), DIREN, pôle ressources national sports de nature, SNPSC, ANECAT, membres d'honneur de la FFS, FFME, FFCAM, FFESSM.

Programme général (salles)

·Vendredi : réunions des commissions, en soirée films (Thierry Aubé)

·Samedi matin : Une grande salle occupée par les 3 commissions (thème : EPI) et une autre salle pour la réunion des présidents de région

Ouverture officielle des EGS à 11 heures (Bernard Lips, Richard Maire, Maire de Méjannes puis Jean-Pierre Holvoet)

Repas de midi : 1er service 11 h 45, deuxième service 13 h

Samedi après-midi : ateliers dans 3 salles (100, 350 et 500 places) disponibles dont une distante de 800 m des deux autres.

Ateliers - Chaque question ne sera traitée qu'une seule fois. Une salle sera affectée à chaque thème qui sera analysé au travers de plusieurs questions.

Les participants pourront changer de salle à la pause. Il y aura donc 2 séances de 2 heures dans trois salles donc 6 sessions. Il faut contacter 12 à 18 personnes comme animateurs et rapporteurs (qui trouveront eux-mêmes leurs adjoints).

Témoignages au sein des sessions : Thierry Saunier exposera en 6 ou 7 minutes l'expérience de développement du CDS 13, faut-il en prévoir d'autres? Avec des intervenants extérieurs à la FFS?

Samedi soir : Apéritif à 19 h, puis repas de gala et soirée dansante

Après analyse des différents devis, il est décidé de retenir les prestations suivantes :

·Menus : choix de MA CUISINE CHEZ VOUS pour 19,50 euros, avec buffet de viandes froides (hors café)

·Apéritif : offert par le CDS ou la FFS au choix du CDS

·Orchestre : 800 euros, celui qui a joué au Rassemblement caussenard

Le travail préparatoire à la restitution sera effectué par les rapporteurs durant la soirée. L'impression de cette restitution sera effectuée pour être remise aux participants le lendemain.

Dimanche matin : restitution de chaque question en laissant quelques minutes pour des questions.

Éventuellement, présence d'un psycho-sociologue qui assisterait aux ateliers et en ferait une restitution « situationnelle ».

Conclusion par Richard Maire et Bernard Lips

Actes : Sujet à discuter avec Jean-Pierre Holvoet

3. Journées Nationales de la Spéléologie

Cette manifestation semble connaître un succès comparable aux années précédentes au vu du nombre d'organisations inscrites sur le site national <http://jns.ffspeleo.fr>.

Les membres du Bureau seront présents localement dans les diverses manifestations. Bernard Lips, et Claude Roche sont invités au Puits Bouillant par le Spéléo club de

que le label ne remette pas en cause les possibilités d'exploration et de visite. Jean-Michel Salmon (représentant de l'Association du Mont Marcou) a également pointé la disparité entre les propriétaires de grottes aménagées rassemblés autour de l'ANECAT et la diversité des commissions de gestion. Celles-ci fonctionnent de façon démocratique et seule une assemblée générale à pouvoir de décision.

A ce titre, l'échéance du 15/01/06 ne pouvait être acceptée en tant que telle. **Il faudra donc un échange fort entre le groupe de travail et les associations** d'ici là. Mme Avezard a précisé qu'il y aurait de nombreux échanges par courriels.

La question du financement et des moyens humains a également été évoquée, sans que pour autant aucune réponse précise n'ait été avancée par les représentants de l'Etat.

En fin de réunion, Mme Avezard demande aux participants un **vote de principe** validant la démarche telle qu'elle a été présentée et soutenant le projet de classement UNESCO. **La motion est approuvée par l'ensemble des participants.**

Compte rendu établi par Christophe Tschertter avec l'aide des notes de J-M. Salmon, G.Cazes et M. Renda.

Diffusion : structures FFS (CDS et CSR concernés) / CD FFS/ Clubs et associations gestionnaires concernés.

SUITE DE LA DEMARCHE

Suite à la réunion de Lodève, le sujet a été discuté par le **Comité directeur de la FFS** les 15 et 16 octobre 2005. Après présentation de la commission environnement, suivi d'un riche débat au sein du CD, la **motion** suivante a été adoptée (15 pour, 4 contre et 2 abstentions) :

« La Fédération Française de Spéléologie adhère à la démarche initiée par l'Etat français de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO d'un ensemble de 18 cavités du sud de la France considérant qu'il s'agit là d'une forme de reconnaissance :

-du travail réalisé par la communauté spéléologique française
-de la richesse et de la diversité du karst français.

A l'occasion du débat, **divers points ont été soulevés** :

1 - Il est surprenant de constater que le projet a changé de thème, pour désormais reposer sur la valeur scientifique des concrétions, sans que pour autant le choix des sites ait été remis en question.

2 - La valeur scientifique du dossier qui a été remis avant la réunion n'a pas convaincu les commissions scientifique et environnement de la FFS (reste à attendre le dossier définitif).

3 - La FFS possède en son sein une commission scientifique qui regroupe un certain nombre d'experts issus des milieux universitaires sur lesquels le MEDD pourrait utilement s'appuyer.

4 - Il est regrettable de constater que l'Etat n'a associé véritablement la FFS qu'à deux reprises (réunions des 23/11/99 et 12/10/05). La FFS n'a d'ailleurs officiellement jamais été destinataire de la totalité du premier dossier, malgré plusieurs demandes.

5 - Il est regrettable de constater que malgré tous les efforts entrepris ces dernières années par la Fédération, un fossé conséquent subsiste avec le MEED en terme d'image. Le décalage entre la réalité de terrain, l'extraordinaire travail mené les structures fédérales dans le domaine environnemental, et la perception qu'en ont les services du ministère devient incompréhensible.

6 - Il est essentiel de considérer que c'est l'Etat Français qui propose le classement, et non la Fédération. En conséquence, malgré les lacunes exposées, la FFS soutient le projet.

Le projet de classement UNESCO a été présenté à la réunion de la commission permanente du CNPN. La FFS était invitée à cette réunion, mais il n'a pas été possible à la commission environnement de se rendre sur place. La FFS a adressé un courrier d'excuse et de remerciement pour l'invitation. Nous avons transmis la motion votée par le CD. Celle-ci a été lue au CNPN.

La première réunion du groupe de travail souhaité par Bertrand Creuchet est programmée le 14 novembre 2005.

Christophe Tschertter, Commission Environnement de la FFS
Le 22 novembre 2005



RÉUNION DU COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS NATIONALES SPORTIVES TENUE AU CNOSEF LE 18 OCTOBRE 2005

réunion de bureau septembre

suite de la page 8

Les membres du CNOSEF siègent dans quatre collèges distincts : fédérations olympiques, fédérations nationales sportives (FFS), fédérations multisports et affinitaires, fédérations scolaires et universitaires.

Il s'agissait pour beaucoup de participants de la première réunion de l'olympiade. Un tour de table a permis à tous de se présenter. J-P. Mougin, président du collège, a rappelé que le collège comptait 56 fédérations, dont la moitié environ était présente. Un organigramme du CNOSEF a été distribué.

Nouveaux contrats de travail et Convention collective nationale du sport (CCNS)

Les nouveaux contrats de travail créés par la loi Boorlo de juillet 2005 ont été présentés : contrat d'avenir et contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le CNOSEF a été fortement sollicité par l'Etat et a signé un contrat cadre en octobre 2005 ayant pour objectif la création de 10.000 emplois dans le secteur sportif.

Des comités de pilotage ont été constitués avec les DDJS et les CDOS. Les structures intéressées doivent contacter leur DDJS, qui a été désignée comme l'interlocuteur privilégié du mouvement sportif pour guider et conseiller les associations sportives.

Un numéro spécial de la revue la Vie associative est consacré à l'emploi dans les associations. Vous pouvez en faire la demande auprès du siège à Lyon.

La convention collective nationale du sport devrait être bientôt étendue, et donc applicable aux fédérations d'ici la fin de l'année. Il est important de savoir que l'adhésion d'une fédération entraîne celle de ses structures déconcentrées. Les salariés des CSR et CDS seront donc concernés au même titre que ceux du siège fédéral.

Le texte de cette nouvelle convention collective et de nombreux renseignements sont disponibles sur le site internet du COSMOS (conseil social du mouvement sportif) <http://www.cosmos.asso.fr>.

Jusqu'à présent, chaque fédération devait opter en accord avec ses salariés pour une convention collective d'un autre secteur d'activité. C'est ainsi que la FFS avait choisi la CCN de l'assurance.

Centre national de développement du sport (CNDS)

Le FNDS, bien connu de tous, est un compte spécial du Trésor. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui réforme l'Etat a décidé la suppression de tous les comptes spéciaux. En conséquence, le FNDS disparaîtra fin 2005.

Il sera remplacé par le CNDS qui aura un statut d'établissement administratif public. Depuis plusieurs mois, le CNOSEF défend un fonctionnement le plus proche possible de celui du FNDS. Cependant, l'Etat maître d'oeuvre, n'accède pas à toutes les demandes du mouvement sportif. Le conseil national des CROS, CDOS et CTOS réuni le 09/10/05 a notamment voté une motion demandant 4 modifications importantes au projet actuel.

Ce point est exposé par G.Planchot, Président Délégué du comité national des CROS et CDOS.

Actuellement, les sommes dépensées par le FNDS se répartissent en

- fonctionnement CNOSEF 4 Meuros
- rénovation, équipements 52 Meuros
- part régionale 107 Meuros

Pour l'instant, le projet de l'état avec un prélèvement de 1,78% sur les jeux rapporterait au CNDS 180 Meuros, mais l'Etat y intègre les contrats de plan état-région (130 Meuros engagés sur plusieurs années) et les dettes du FNDS (sommes allouées non dépensées).

Le CNOSEF demande donc de :

- passer à 2,16%, ce qui donnerait 210 Meuros
- enlever les contrats de plan

Chablis.

Une modification de la présentation permettrait d'envisager une réutilisation ultérieure des affiches inutilisées. Cette option n'est pas retenue.

4. Centre National de Documentation Spéléologique (CNDS)

Le CNOSEF a accusé réception de notre demande de subvention auprès du FNDS équipements pour le financement des travaux d'aménagement. Delphine Molas et Claude Roche iront présenter ce dossier si besoin.

Les travaux de renforcement de la dalle du nouveau local sont prévus courant octobre. Nous sommes dans l'attente du planning précis qui permettra de commander la suite des travaux.

Henri Lavictoire répondra au courrier de la DRJS du Rhône concernant l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées.

5. Salariés

Élodie Rousseau est notre nouvelle stagiaire en formation par alternance. Elle consacrera une demie journée par semaine à l'avancement du catalogue de la bibliothèque. Valérie Place, en contrat d'intérim, remplace Céline Charbonnier en congé maternité. Dans un premier temps, il convient de bien l'aider à définir les priorités pour le travail qui lui est demandé. Toutes les demandes sont à envoyer en copie à Bernard Lips qui fera un point hebdomadaire avec Valérie Place.

Bernard Lips organisera les entretiens annuels avec les salariés en octobre. Laurent Galmiche lui communiquera les éléments principaux de la nouvelle convention collective nationale du sport. L'étude de cette convention est en cours par Edwige Teira et Laurent Galmiche. Il convient notamment d'en préciser le délai maximal d'application.

6. Budget

La subvention du Ministère de l'Intérieur pour le SSF en 2005 pourrait être supérieure à ce qui était espéré au moment de l'AG.

Lors de la réunion des trésoriers de commissions, les différents problèmes avec quelques commissions ont été réglés, notamment en ce qui concerne le retard des pièces comptables

Préparation du budget 2006

Pour 2006, on peut craindre une diminution de la subvention jeunesse et sports liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique relative à la loi de finance (LOLF) qui prévoit l'attribution des subventions en fonction d'indicateurs essentiellement axés sur la compétition.

Prévisions des commissions : l'EFPS s'interroge sur l'achat d'un compresseur utilisé durant les stages (15.000 euros) en remplacement de l'actuel qui devient inutilisable ; la CREI souhaite acheter deux postes Nicola, un téléphone satellite et des panneaux solaires pour les expéditions. Le bureau n'est pas très favorable à l'acquisition d'un téléphone satellite qui risque d'être en permanence en panne ; le SSF organisera 3 stages de plus qu'en 2005.

Les commissions devront retourner à Laurent Galmiche pour le 1er décembre, une note d'orientation avec priorités et tableau chiffré. Les correspondants du CD sont chargés de rappeler l'échéance aux commissions.

Claude Roche regrette d'avoir été écarté de la réunion des trésoriers de commission qui s'est tenue le 3 septembre. Il rappelle que le rendu de comptes des commissions aidées par les subventions ministérielles fait partie intégrante de ses missions.

Vacations Jeunesse et Sports : lors de la réunion des trésoriers de commission, les trésoriers ont souhaité avoir l'aide de la direction technique nationale pour obtenir à nouveau des vacances Jeunesse et Sports. Claude Roche rappelle que depuis 2002, ce sont les régions qui les accordent pour des actions régionales. Elles sont attribuées à des équipes techniques régionales (ETR) ou à des professionnels. La direction technique nationale peut aider les CSR à rédiger ces demandes.

7. Secours des Fontaines

Une lettre d'information sur la situation sera envoyée la semaine prochaine aux requies. Bernard Lips et Eric Zipper vont demander un rendez-vous spécifique au Ministère de l'intérieur le mois prochain.

8. Recensement des équipements et sites de pratique (RES)

La Lettre de l'Élu n° 27 a été envoyée à tous les CDS pour les avertir du travail à réaliser. Les CDS seront contactés par les enquêteurs du MJSVA Il sera nécessaire d'évaluer au fur et à mesure l'implication des CDS.

Afin de réaliser un outil d'exploitation interne à la fédération de ce vaste recensement des zones de pratique de notre activité, Delphine Molas, Claude Roche et Éric Alexis ont rencontré la société de services informatiques PROIPE, société sélec-



tionnée par le MJSVA après appel d'offres pour la réalisation d'un outil informatique d'exploitation du RES. La réunion a permis d'établir la nécessité d'un audit préalable de nos besoins informatiques.

Un devis nous a été communiqué. Le financement serait pris en charge, en tout ou partie, par le MJSVA que Claude Roche contactera pour négocier le montant de la subvention. Le Bureau souhaite que cette subvention couvre la totalité de la prestation commandée. Un vote par correspondance sera demandé au CD. En cas d'accord, Delphine Molas suivra ce projet. Le bureau proposera au CD une dérogation exceptionnelle à la règle des 3 devis dans ce cas particulier, le prestataire étant celui retenu par le ministre après un appel d'offres auprès de 4 sociétés.

Motion mise au vote : « Le Bureau émet un avis favorable au projet de rédaction d'un cahier des charges. Ce projet, présenté par la société PROJPE, choisie par le MJSVA au terme d'un appel d'offres pour la mise en oeuvre du RES, doit viser à l'élaboration d'un outil d'exploitation des éléments issus du RES. »

Le Bureau vote pour à l'unanimité.

9. MEDD – BRGM

Une réunion s'est tenue le 14 septembre au MEDD en présence du BRGM. La discussion a été constructive et il a été convenu de travailler ensemble sur un département pilote pour définir précisément les besoins du ministère. Un compte rendu de cette réunion est en cours de rédaction.

Le CDS 06 est volontaire pour être ce département pilote. Bernard Lips préviendra le BRGM (M. Nédellec) pour qu'il prenne directement contact avec ce CDS. Le bureau suivra au fur et à mesure l'avancement de ce travail.

10. Mémento du dirigeant

La mise à jour du Mémento doit être terminée dans la semaine pour être envoyée avec l'appel de cotisations. Quelques aménagements seront apportés à la maquette :
 · nouvelle pagination avec « chapitre + numéro du texte + numéro de page du texte »
 · démarrage des textes longs sur un recto, quitte à laisser le verso précédent vierge
 · mention que la version de référence du mémento est celle accessible à tout moment sur le site internet fédéral

11. Appel de cotisation 2006

Le tirage de la totalité des documents prend presque une semaine.

Le courrier sur les EPI doit être encore revu et ne pourra être joint à l'appel de cotisation. La présentation des recommandations fédérales aura lieu lors des États généraux. Ensuite, le texte définitif sera envoyé aux clubs, CDS et CSR. D'ici là, Philippe Kernéis et Claude Roche rédigeront une information (avancement, planning...) à paraître dans la Lettre de l'Élu.

Les tarifs de l'assurance proposée aux fédérés pour 2006 sont inchangés, ceux qui concernent l'assurance des locaux baissent de 6%. Sous réserve de l'évolution du logiciel de gestion des adhérents, une réduction de 50% de l'assurance option 1, 2 ou 3 sera proposée aux familles qui comportent au moins quatre personnes fédérées et assurées. Une assurance à demi-tarif sera disponible pour ceux qui prendraient leur licence après le 1^{er} juin.

12. Lettre de l'Élu n°28

La parution est prévue dans la deuxième quinzaine d'octobre. Les articles sont à donner pour le 7 octobre.

Une information sera adressée aux clubs pour leur indiquer que la Lettre de l'Élu est désormais téléchargeable sur le site internet fédéral.

Le sommaire actuel est :

- éditorial EGS
- CR Bureau juin et septembre (si approuvé)
- CR UIS à Athènes
- entretiens Nelson Paillou
- réunion au MEDD
- Spelunca mémoire
- congrès fédéral à Périgueux
- information sur l'avancement des EPI
- carnet de vie du bénévole

13. Spelunca n°100

Annick Menier contactera Jean-Yves Bigot pour savoir s'il est envisagé un numéro spécial. Dans ce cas, la commission Publications fera des propositions au Comité directeur.

Une autre inquiétude est la gestion de la part régionale. Seul l'établissement public distribuera les crédits : toutes les subventions viendront de Paris. Il paraît donc indispensable d'avoir des commissions départementales qui reçoivent les demandes et font des propositions. Le CNOSF se bat pour être représenté à part égale avec l'Etat dans ces commissions. Pour le moment, la définition de la parité semble être la moitié des voix + 2 pour l'Etat.

Il faut noter enfin que les conventions d'objectifs des fédérations ne passeront pas par le CNDS. Elles seront financées par le budget du Ministère, dont beaucoup craignent qu'il ne baisse...

Sports de nature

Plusieurs fédérations présentes siègent au Conseil national des sports de nature (CNSN) et ce point a été largement discuté.

J-P. Mougin, également président de la Fédération de motocyclisme, a déploré que la dernière circulaire prise par le MEDD l'ait été sans aucune consultation du MJSVA, ni du CNOSF, montrant combien il est difficile d'établir un dialogue avec ce Ministère.

Plus tard, la Fédération française de course d'orientation a indiqué qu'elle n'avait toujours pas reçu de réponse de l'ONF à sa demande d'entrevue (l'ONF perçoit une taxe chaque fois qu'une course d'orientation est organisée sur son territoire).

La FFS a fait circuler en réunion la toute nouvelle plaquette réalisée par sa commission environnement et financée par le MEDD, expliquant qu'après plusieurs années de relations parfois difficiles, elle était parvenue à nouer le dialogue avec le MEDD.

Pascal Vautier, ancien président de la FFS, représentant le CNSN, a rappelé que toute activité, motorisée ou non, s'exerçant dans un milieu ouvert était considérée comme sport de nature. Il a ensuite expliqué la place que les sports de nature tenaient dans le développement économique des territoires, regrettant qu'il ne soit pas chiffré et donc pas utilisable dans les discussions et concertations indispensables entre tous les acteurs.

Cependant, de telles études sont possibles comme le montre celle réalisée récemment en Haute Normandie.

L'information fait également défaut dès qu'il s'agit d'environnement. Pour la création du parc naturel des gorges de l'Ardèche, une étude d'impact avait démontré que la fréquentation du site par 1,2 millions de personnes de mai à septembre n'avait pas les conséquences néfastes hâtivement dénoncées. Le mouvement sportif doit s'impliquer fortement dans ces dossiers, être force de proposition et amorcer la concertation.

Concernant les CDESI, Pascal Vautier a insisté sur la nécessité que les acteurs du mouvement sportif se concertent d'abord entre eux, puis avec les autres usagers et les collectivités. Il n'y aura que 8 à 10 sièges pour 25 à 40 fédérations au sein des CDESI. Le CNOSF propose donc la création de commissions départementales des sports de nature où serait décidée la composition du collège sportif de la CDESI, et où les conflits d'usage entre fédérations seraient traités hors la présence des autres membres de la CDESI.

Jeux mondiaux

Henri Sérandour, président du CNOSF, est revenu sur l'échec de la candidature de Paris 2012. L'engouement des français (85%) a été grand et le sport français a développé une image forte auprès des politiques et des grandes entreprises. Ces acquis ne seront malheureusement pas « transformés » dans l'organisation des jeux olympiques. Le CNOSF va maintenant réfléchir comment capitaliser ces résultats autrement.

J-F. Angles, chef de mission, a fait un compte rendu des 7èmes jeux mondiaux de Duisburg (juillet 2005). Cette compétition réunit 31 sports non olympiques et connaît un important développement. La couverture media allemande a été très présente, mais aucune image n'a été diffusée en France.

Ces jeux sont organisés par les fédérations internationales, le CIO n'y participe pas. La présence du CNOSF est donc une spécificité française car il gère en France l'ensemble du mouvement sportif et pas seulement les fédérations olympiques.

Il faut enfin noter que leur organisation est encore chaotique : les athlètes sont regroupés par sport et n'ont que peu de contact les uns avec les autres ; ils quittent le site sitôt leur compétition terminée ; les règles sont adaptées par chaque fédération internationale, voire modifiées juste avant une compétition...



Tour de table

Les fédérations présentes ont exprimé leurs attentes vis à vis du CNOSF. Ce qui revient le plus souvent est une veille juridique, et l'appui des juristes du CNOSF dans des affaires contentieuses de plus en plus nombreuses (notamment en sports de nature). Plus généralement, il a été demandé que le CNOSF offre plus de services (achats par exemple).

Des craintes ont été exprimées quant à une diminution des subventions qui toucherait les conventions d'objectifs 2006. Enfin, le statut des cadres techniques pourrait être remis en cause : la mise à disposition par l'Etat pourrait être remplacée par des subventions...

La prochaine réunion se tiendra en mars 2006.

Compte rendu établi par Philippe Kernéis,
secrétaire général adjoint FFS

COMMISSIONS SSF ET EFPS

Une convention signée entre la FFS et le Ministère de l'Intérieur confère au SSF la mission **d'intervenir lors d'un secours en milieu souterrain, noyé ou non. Cette mission nous oblige à clarifier certains dossiers dont le secours en spéléo-plongée qu'il nous faut structurer de manière plus précise.**

Le SSF et la commission plongée doivent mettre en place des moyens matériels, techniques et humains afin de pouvoir intervenir en toute sécurité.

Nous avons rédigé une **procédure d'intervention** tenant compte de l'ensemble des facettes de notre activité (du plongeur « recycleur profond » au plongeur « fond de trou étroit »). Le fil conducteur de notre action s'inscrit dans une recherche incessante de la sécurité. Cette procédure est aujourd'hui entérinée par le SSF National.

L'organisation prend en compte la complexité et la technicité de notre activité. Il sera mis en place un **Technicien référent spéléo-plongée (TRSP)** qui sera le lien entre les équipes de spéléo-plongeurs et le Conseiller technique départemental de spéléo (CTDS). Ce TRSP aura une formation de Conseiller technique (CT) et aura participé aux différentes animations et stages spécifiques au secours en plongée. Les TRSP seront en nombre très restreint et devront tisser des liens étroits avec les plongeurs de terrain mais aussi les CTDS. Cette équipe de TRSP regroupée autour du chargé de mission, du Conseiller technique national (CTN) et du président de la commission Plongée souterraine fera évoluer et animera le secours en spéléo-plongée.

Nous avons également établi une nouvelle **fiche signalétique plongeur** (disponible sur le site du SSF et de la FFS) qui n'est pas destinée à réquisitionner individuellement des plongeurs mais à mieux connaître nos sauveteurs et à les informer régulièrement. **C'est aussi le moyen de nous dire que vous êtes solidaires et que vous êtes prêts à vous investir dans le secours.**

Nous avons différencié **deux types d'interventions** :

-Celles ne nécessitant pas de manipulation de matériel spécifiquement secours (intervention résurgence, reconnaissance, transport de charge, etc....) Nous faisons appel à des équipes qui ont l'habitude d'évoluer ensemble. Nous n'organiserons pas de stage pour cela, mais le rassemblement annuel secours spéléo-plongée sera un pré-requis. Des rencontres supplémentaires seront organisées et seront l'occasion de se retrouver au moins une fois tous les deux ans.

-Celles nécessitant la manipulation d'agrès et de la « civière light » pour laquelle nous organiserons un stage en deux modules. Pour valider la formation, il faudra participer aux modules 1 et 2 dans un délai de 2 ans. Il sera organisé un module par an. Chaque module se déroulera sur un week-end (un en juin et l'autre fin novembre). Une journée sera consacrée à la manipulation et à la théorie de la civière en plongée et l'autre à l'apprentissage d'un minimum d'équipements pour faire des manipulations en post siphon et/ou aux techniques d'assistance à victime et de communications.

14.Karstologia n°45-46

Jean-Yves Bigot demande la possibilité de rajouter un cahier supplémentaire de 16 pages pour le prochain numéro. La question sera posée en Comité directeur.

15.Canyon du Tapoul

La FFS n'a pas pu ester en justice. Le CD de la FFME, réuni ce week-end, traitera la question.

16.Délégation écoles départementales de spéléologie (EDS)

Un appel à candidature pour cette délégation a paru dans Spelunca et n'a reçu aucune réponse. Une relance sera faite auprès des CDS qui possèdent une EDS.

Des problèmes sont en suspens, notamment au niveau de l'assurance (notion de clients et de salariés). Une réunion à ce sujet avec Michel Decobert durant les EGS est à envisager.

17.Éducation Nationale

Une réunion s'est tenue au ministère de l'Éducation nationale le 8 juillet 2005 pour discuter de la rédaction d'une circulaire rendant possible la pratique de la spéléologie à l'école. Suite à l'entrevue, un projet de courrier a été rédigé par le groupe de travail composé de Bernard Chirol, Marc Zanoni et Bernard Abdilla. Ce courrier arrivé tardivement n'a pu être étudié par le Bureau. Le dossier sera examiné lors de la réunion de Comité Directeur.

18.Congrès 2006

La tenue du congrès 2006 à Périgueux doit être annoncée largement, en insistant sur la date choisie : les 6, 7 et 8 mai et non pas la Pentecôte avec comme thème l'archéologie souterraine. Une équipe constituée de membres du CDS 24 et du CSR Aquitaine se réunit régulièrement et élabore différents outils pour l'organisation du congrès en s'appuyant sur celui de Narbonne.

19.UIS et FSUE

UIS : un compte-rendu du congrès tenu en Grèce paraîtra dans la prochaine Lettre de l'élu.

FSUE : un projet d'organisation française d'une rencontre en 2008 sera discuté en Comité directeur.

20.Charte graphique

La charte actuelle, rétablie et déclinée, sera présentée au prochain Comité directeur par Annick Menier et Laurent Galmiche.

21.CDS 21

Jean-Pierre Holvoet a été saisi d'une contestation quant au déroulement de la dernière assemblée générale du CDS 21. Après avoir rappelé que l'annulation d'une AG est du ressort des tribunaux, en cas d'échec d'un arbitrage auprès du CNOSF, il a répondu, après examen du procès verbal de l'Assemblée générale qui lui avait été communiqué, que le déroulement des votes ne lui semblait pas de nature à remettre en cause ces élections. Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités et de saisir ou non les instances compétentes.

Bernard Lips est également intervenu auprès du CDS 21 pour demander que l'intérêt général des spéléologues du département passe avant des querelles de procédure qui ne font que masquer des problèmes de personnes.

22.SPAM

Éric Lefèbre demandera à Raysoft de coder les adresses de courriels du site fédéral afin d'empêcher leur récupération par des logiciels automatiques.

23.Dette région Normandie

Un violent orage a détruit le parking de la grotte du Pylône. Le CSR Normandie demande si la FFS peut participer financièrement à la remise en état via une remise de la dette de la région. Face à cette situation, le Bureau décide d'effectuer à la région le reversement de la part régionale des cotisations en 2005. Laurent Galmiche en informera le CSR.

La question de la dette reste en suspens. Bernard Lips préparera un courrier à propos des Grandes carrières de Caumont. Le CSR devrait s'informer si leur assurance couvre ces dégâts.

24.Carnet de vie du bénévole

Il s'agit d'un mécanisme mis en place par le CNOSF en vue de faciliter la validation des acquis de l'expérience en milieu bénévole. Une information sera passée dans la Lettre de l'élu.

25. Courriers de Michel Douat

Michel Douat a adressé deux courriers au Président et au Bureau.

Dans le premier, il regrette que Spelunca ait publié un hommage incomplet à Georges Lépineux, alors que dans le même temps il avait été sollicité par Annick Menier. Il y voit un nouveau dysfonctionnement du comité de lecture de Spelunca, faisant suite à la publication d'articles controversés à propos de la Vienne et des Hautes Pyrénées. Annick Menier, Jean-Yves Bigot et Philippe Drouin verront avec Michel Douat quelle est l'origine de cette incompréhension et ce qu'il y a lieu de faire avec l'article qu'il a rédigé.

Dans son deuxième courrier, signé en tant que grand électeur de la région Aquitaine, Michel Douat s'étonne que Spelunca Librairie ait été présente sur une manifestation extra-fédérale non reconnue par le CDS 64. D'autant que quelques semaines auparavant, Spelunca Librairie n'avait pu se rendre à l'invitation du CSR au rassemblement régional fédéral.

Le Bureau tient à rappeler que Spelunca Librairie est animée par des bénévoles dont la disponibilité reste limitée. L'information relative à la position du CDS par rapport au forum de la montagne des Pyrénées Atlantiques sera communiquée au président de la commission.

Plus généralement, l'échange d'informations entre les échelons national et local est une difficulté récurrente et figure à l'ordre du jour des EGS.

26. « Les sportifs s'engagent pour la sécurité routière »

Le Comité National Premiers de Cordée organise la 4ème édition de l'opération « Les Sportifs s'engagent pour la sécurité routière », et demande aux fédérations sportives leur soutien.

La Comed sera consultée et cette demande sera discutée en Comité directeur.

27. Convention avec la FNRASSEC

Une réunion s'est tenue entre le SSF et la FNRASSEC (radio-amateurs de la Sécurité civile) en vue d'une convention nationale opérationnelle. Ce projet est soutenu par le ministère et pourrait aboutir début 2006.

28. Courrier Air France

Le CNOSEF souhaite négocier un accord avec Air France, et demande aux fédérations quelle est leur utilisation des transports aériens. Annick Menier prend en charge le dossier et contactera la CREI.

29. CSR de la Réunion

Le Comité régional de la FFME de la Réunion s'est ému auprès de la DDJS de la dénomination adoptée par notre CSR : « Ligue réunionnaise de canyon – Fédération française de spéléologie ».

La DDJS de la Réunion suggère d'adopter le nom de « Comité régional de spéléologie et de canyon » qui ferait référence d'abord à notre fédération puis à l'activité principale de ce comité. Elle rappelle l'existence d'une convention de gestion nationale de l'activité canyon signée entre la FFME et la FFS, souhaitant que les structures régionales de la Réunion trouvent les voies d'une cohabitation harmonieuse.

Le Bureau est unanimement d'accord avec les avis exprimés par la DDJS et demandera à notre comité régional d'y donner une suite favorable.

Les candidats au stage devront être validés conjointement par un des TRPS, son CTDS et la direction du SSF.

Pour compléter leur formation, les plongeurs ne doivent pas oublier que le SSF organise tout un panel de stages (E/CE, ASV, désob, CPT, etc....).

J'espère que chacun trouvera sa place dans cette nouvelle organisation où chaque plongeur peut apporter son expérience. Nous ferons en sorte que nos stages et réunions soient des moments de convivialité et d'échanges.

Je suis à votre écoute ainsi que le SSF et la commission plongée.

N'oubliez pas de remplir la fiche signalétique plongeur.

Jean-Pierre Baudu

Chargé de mission « secours en spéléo-plongée » par le SSF et la commission plongée

Tél : 06 11 40 63 57

ssf-plongee@voila.fr

<http://efps.ffspeleo.fr> et <http://ssf.ffspeleo.fr>

Nous travaillons activement sur une nouvelle civière (appelée « civière light »), complémentaire de celle réalisée par les Dijonnais (nommée « civière lourde »). Cette nouvelle civière utilise une base de civière standard SSF. Elle nous permet de faire du post-siphon avec agrès et peut être utilisée en réseau exondé sans changement de civière. Sous l'eau, elle est manipulable par trois plongeurs. Plusieurs exercices nous ont déjà permis de valider une partie de notre cahier des charges.

Nous organisons un week-end de travail en secours spéléo-plongée les 26 et 27 novembre 2005. Il permettra de motiver certains futurs cadres pour les formations à venir, mais également de s'ouvrir aux réflexions de chacun sur cette nouvelle technique de brancardage en siphon et de réviser certaines autres techniques (brancardage en milieu sec, communication avec notamment le système Nicola et aussi l'ASV).

Un exercice secours avec nos amis Ardéchois début janvier, clôturera le travail et permettra d'utiliser le kit « civière light » en secours « réel ».

Un lot de matériel destiné exclusivement au secours en spéléo-plongée est en cours d'acquisition. Ce lot sera constitué de plusieurs analyseurs (Oxy et Heé), de lyres (Oxy/Heé), de filtres, de caissons étanches, de sacs étanches, d'un lot ASV light, d'un lot dédié à la civière avec la civière, etc....

FRANCE
Olympic rings logo

engagement

« Mieux qu'un CV, un Carnet de Vie du bénévole. »

« MIEUX QU'UN CV, UN CARNET DE VIE DU BÉNÉVOLE »

Le CNOSEF recherche 1.000 candidats parmi l'ensemble des bénévoles oeuvrant dans les associations sportives du territoire pour tester le futur carnet de vie du bénévole.

Vous pouvez également prendre part à ce projet en étant accompagnateur ou prescripteur afin de le faire connaître. Prenez part à l'expérimentation d'un outil qui pourrait bien être celui des bénévoles de demain....

Pour en savoir plus : http://devs.cnosf.com/images/CNOSEF/carnet_vie_plaquette.pdf

Pour s'inscrire à l'opération « 1000 bénévoles pour un Carnet de Vie », rendez-vous sur <http://www.franceolympique.com/benevoles/formulaire.html>

ou contactez le

CNOSEF – Maison du Sport Français

1, avenue Pierre-de-Coubertin 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 29 51

Contact : Gaëlle GLOANEC -

mail : carnetdeviedubenevole@cnosf.org

